

# Convention de Participation Santé CDG du PAS-DE-CALAIS



1<sup>re</sup> mutuelle des agents  
des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



# Ordre du jour

## PRESENTATION DU DISPOSITIF

- Présentation de la MNT
- Présentation du dispositif :
  - Modalités d'adhésion
  - Couvertures proposées
  - Exemples de remboursements
  - Cotisations 2026
  - Services Associés
- L'accompagnement CDG/MNT
- Les outils à disposition
- Questions diverses





# Présentation de la MNT

# Présentation de la MNT

## QUI SOMMES NOUS ?



### La MNT : la mutuelle territoriale qui accompagne tous les agents et les collectivités

La MNT, qui fait partie du Groupe VVV, est la première mutuelle des services publics locaux en santé et en prévoyance. Elle protège plus d'un million de personnes et accompagne en protection sociale et santé au travail les collectivités territoriales. 29 000 d'entre elles comptent au moins un agent adhérent à la MNT.

Groupe VVV



#### 1re mutuelle

des services publics locaux en santé et en prévoyance.



#### 94 agences

réparties sur tout le territoire.



#### 10,5 M de personnes

protégées dont 740 676 agents territoriaux adhérents (chiffres 2023).



#### 740 676 adhérents

uniques en santé / prévoyance



#### 1 145 délégués

représentant les adhérents dans 85 sections



#### 1 800 établissements

de soins et d'accompagnement (chiffres 2023).

# Présentation de la MNT

## QUELQUES CHIFFRES CLEFS



Assemblée d'élus issus de la FPT

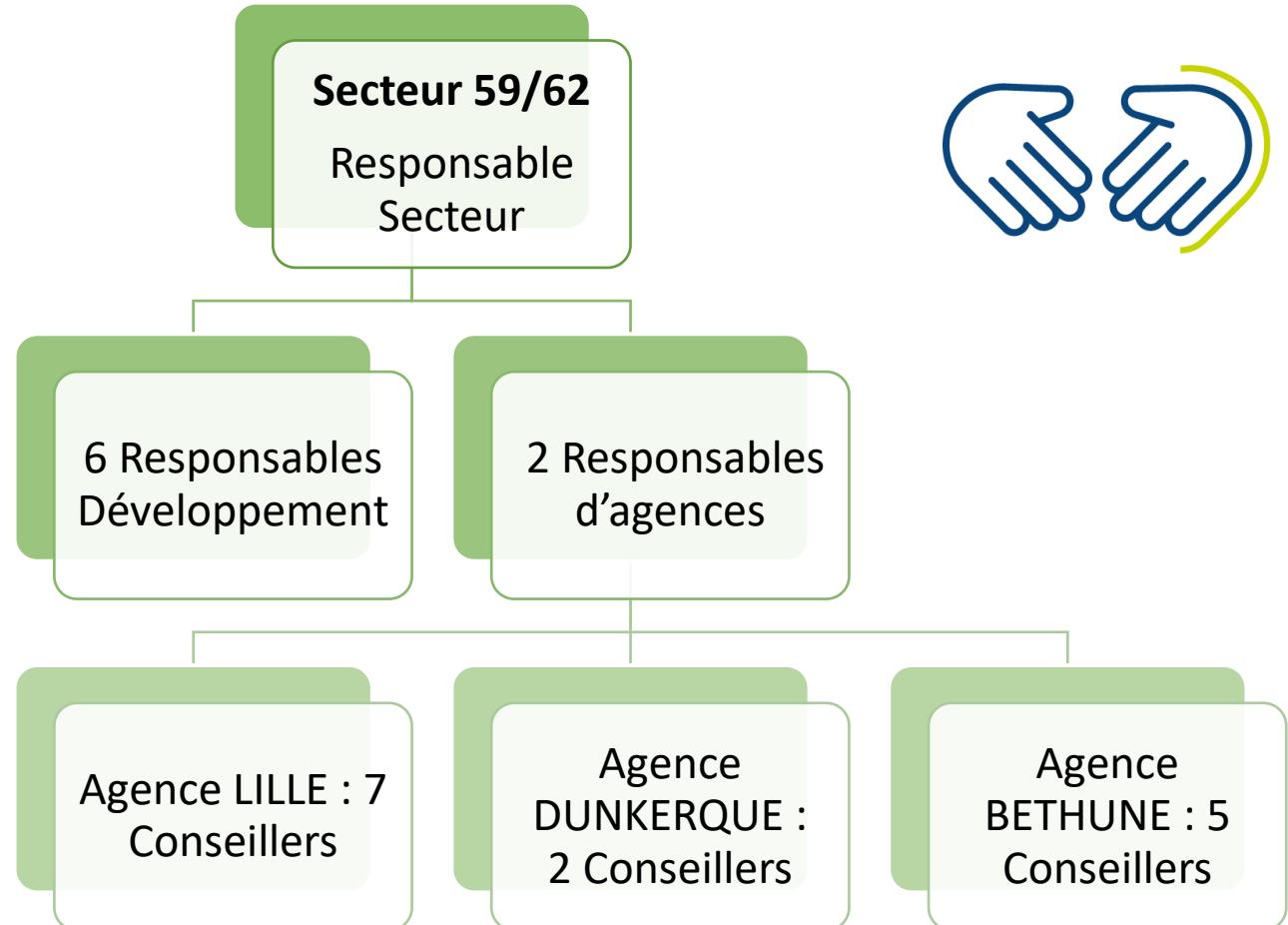


### Une vocation territoriale :

- ✓ Par notre engagement auprès des agents de la FPT en faveur de la **protection sociale, de la santé et du mieux-être au travail**
- ✓ Par nos réponses : **territoriales, mutualistes et solidaires**
- ✓ Par nos valeurs partagées avec le service public : **utilité, proximité**

# Présentation de la MNT

UNE EQUIPE LOCALE DE PROXIMITE





# Présentation de la convention de participation santé du CDG 62

# Présentation de la Convention CDG

## LA CONVENTION EN QUELQUES MOTS



3 NIVEAUX DE COUVERTURE SANTE

TARIFS NEGOCIES ET ENCADRES  
POUR LE CDG

REUNIONS AGENTS / PERMANENCES /  
RDV TELEPHONIQUES

DEBUT :  
**1/1/2026**

DUREE :  
**6 ANS**

OUVERT  
AUX ACTIFS  
&  
RETRAITES

PARTICIPATION  
OBLIGATOIRE :  
**15 € *minimum* par mois**

ADHESION SIMPLIFIEE  
POUR LA  
COLLECTIVITE ET LES  
AGENTS

PRELEVEMENT DES  
COTISATIONS SUR  
SALAIRE

# Présentation de la Convention CDG

UN DISPOSITIF REVU ET ADAPTE AUX EXIGENCES DES AGENTS & COLLECTIVITES



Au-delà des demandes du cahier des charges , les évolutions ont été proposées à la suite des remontées des collectivités tout en restant accessibles au budget de chacun.

Les principales évolutions sont :

- Mise à niveau de la garantie Sécurité pour répondre aux exigences du décret : ajout d'un forfait optique de 100 à 200 € selon les équipements, soins dentaires et orthodontie à 125% BRSS
- Champ plus large des médecines douces : Chiropracteur, acuponcteur, ostéopathe, diététicien, ergothérapeute + psychomotricien , étiopathie, homéopathie, pédicure & podologue
- Ajout d'un forfait psychologue pour l'Essentielle ( 100 € /An et bénéf.) et Renforcée ( 150 €) distinct de l'ancien forfait médecines douces
- Renfort de la garantie Renforcée en orthodontie ( 300% BRSS contre 240 %)
- Mise en place d'une garantie parodontologie à partir de l'essentielle

# Présentation de la Convention CDG

## QUI PEUT ADHERER ?

Membre participant

Titulaires & stagiaires CNRACL

Contractuels

Titulaires IRCANTEC

Retraités



Conjoint, Concubin, Pacsé

Enfants à charge au sens de la S.S.

Enfants de - de 21 ans à charge fiscalement ou en recherche d'un emploi / Enfants de - de 26 ans étudiants à charge fiscalement

Enfants handicapés \*

- **GRATUITE DE LA COTISATION:** L'enfant doit être titulaire de la carte d'invalidité et l'état d'invalidité doit avoir été reconnu avant l'âge de 21 ans.

# Présentation de la Convention CDG

## LES GARANTIES SANTE : 3 NIVEAUX DE COUVERTURE

Chaque formule Santé proposée est « **responsable** » et intègre le dispositif « **100% Santé** ».

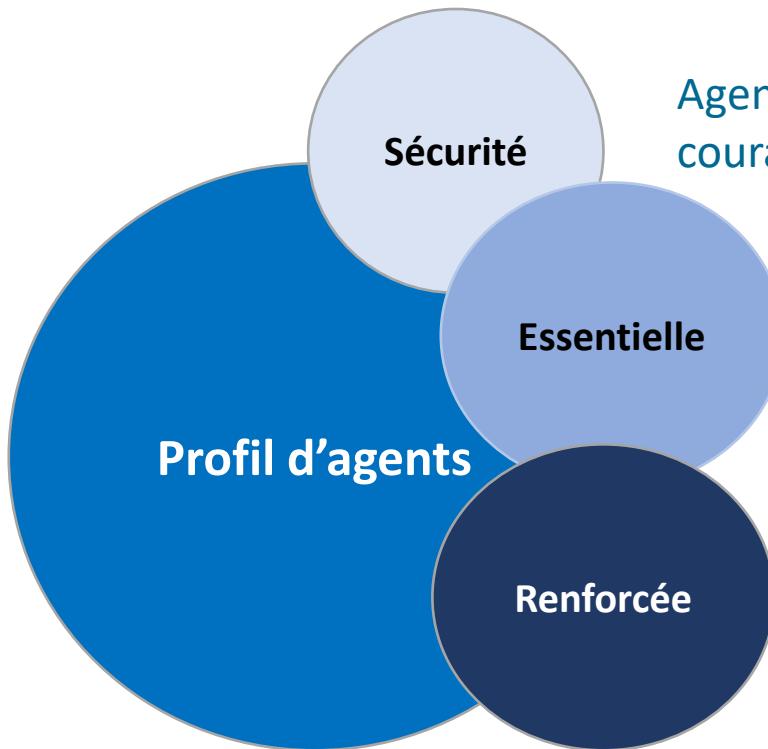
**Elles respectent les exigences de couverture attendues du décret d'Avril 2022.**

Les agents sont assurés de trouver la couverture la **plus proche de leurs besoins** au travers de 3 formules progressives.



# Présentation de la Convention CDG

## LES GARANTIES SANTE : QUEL PROFIL D'AGENT ?



Agent jeune, sans souci médical identifié souhaitant être couvert pour les soins courants et les hospitalisations imprévues. Accès au 100% santé et à l'assistance.

Agent désirant un niveau élevé de garanties. Famille avec besoins médicaux identifiés (ex : optique) pour au moins un bénéficiaire.

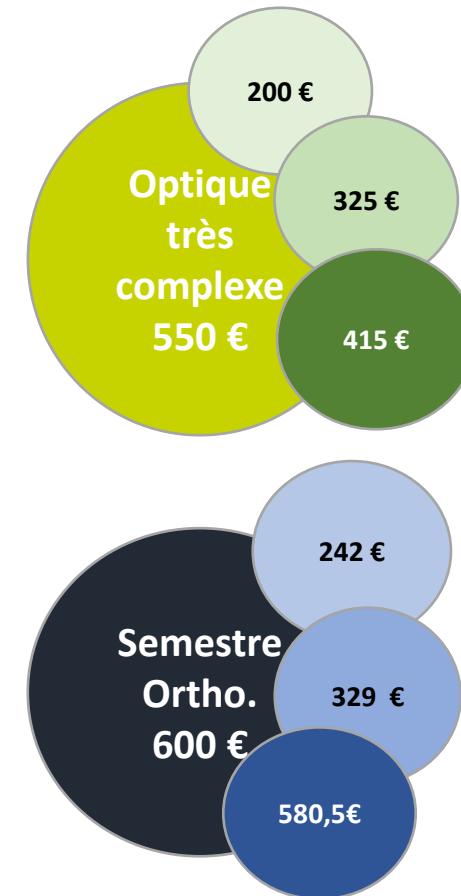
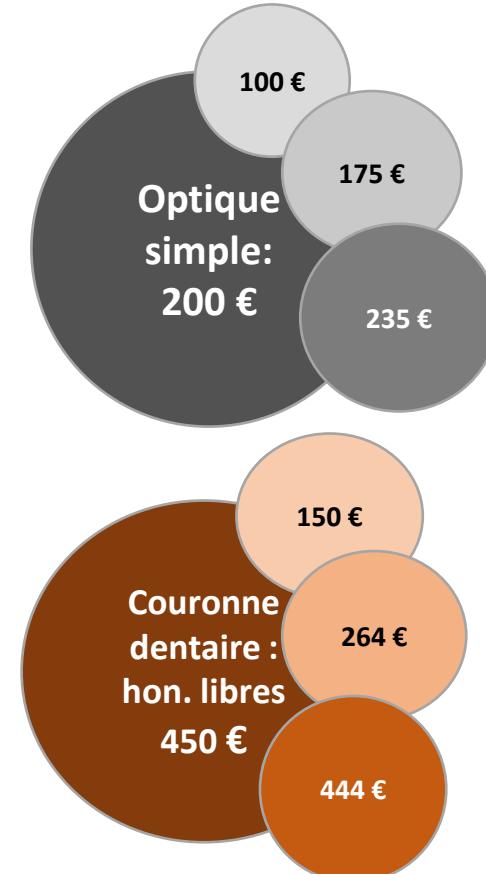
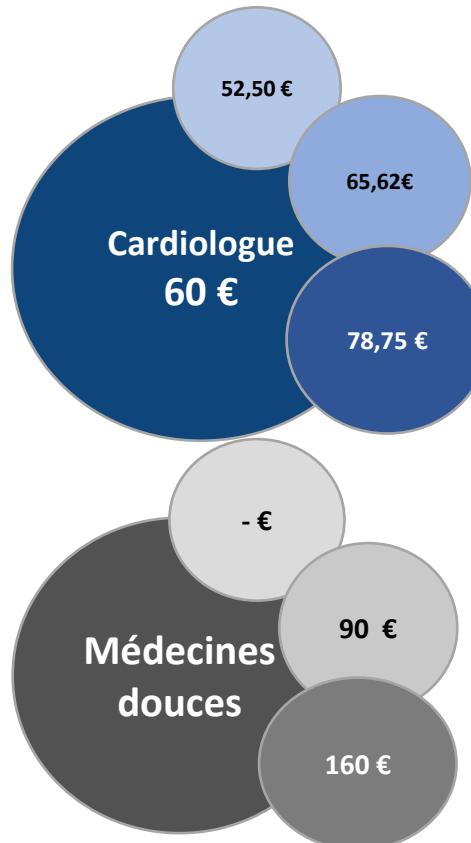
Agent avec des besoins spécifiques en optique et en dentaire.  
Agent désirant une couverture maximale.



# Présentation de la Convention CDG

## QUELQUES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

PRÉSENTATION DES REMBOURSEMENTS POSSIBLES



# Présentation de la Convention CDG

## LES COTISATIONS MENSUELLES ACTIFS 2026



Situation	Sécurité	Essentielle	Renforcée
Actif – 30 ans	19,58 €	40,22 €	49,54 €
Actif de 30 à 45 ans	24,34 €	49,88 €	61,52€
Actif + 45 ans	36,20 €	74,26 €	91,62 €
Conjoint	Idem membre participant		
Premier Enfant	12,73 €	26,01 €	32,05 €
Deuxième Enfant	12,73 €	26,01 €	32,05 €
A partir du 3 <sup>ème</sup>	Gratuité		

L'âge de l'agent conditionne la tranche d'âge du conjoint.

Nouveau : **Gratuité pour les enfants handicapés**

# Présentation de la Convention CDG

## LES COTISATIONS MENSUELLES RETRAITES 2026



Situation	Sécurité	Essentielle	Renforcée
<b>Retraité</b>	56,69 €	116,16 €	143,07 €
<b>Conjoint du retraité</b>	56,69 €	116,16 €	143,07 €
<b>Premier Enfant</b>	12,73 €	26,01 €	32,05 €
<b>Deuxième Enfant</b>	12,73 €	26,01 €	32,05 €
<b>A partir du 3<sup>ème</sup></b>		Gratuité	

L'âge de l'agent conditionne la tranche d'âge du conjoint.

Nouveau : **Gratuité pour les enfants handicapés**

# Fonctionnement des Garanties

## LES GARANTIES SANTE : MODIFICATION

L'ensemble des bénéficiaires est couvert par la même formule santé.

Le changement de formule santé est possible dès le 2ème anniversaire de votre Contrat, à la hausse ou à la baisse.

L'ajout de bénéficiaire est possible ( s'il est ayant-droit) et prend effet au plus tard au premier du mois suivant.



# Focus RIA

## QU'EST-CE QUE LA RÉSILIATION INFRA-ANNUELLE (RIA) ?

Depuis le 1er décembre 2020, il est possible de résilier et de changer de contrat santé à tout moment après 1 an d'engagement, sans frais ni pénalités grâce à la résiliation infra-annuelle.

Ceci constitue une évolution majeure, offrant aux assurés une flexibilité accrue car avant il fallait attendre la date d'anniversaire de votre contrat. Elle permet aux assurés de s'adapter plus rapidement aux changements de leur situation personnelle.



# Présentation de la Convention CDG

DES GARANTIES COMPLETEES DE SERVICES PERFORMANTS

PRESENTATION DES SERVICES ASSOCIES

## RESEAUX DE SOINS



## SERVICES



Assistance



Protection Juridique



Téléconsultations illimitées et gratuites



VIVOPTIM  
Accompagnement Quotidien Santé physique et mentale



Santé des femmes : endométriose

## SERVICE DE PRISE DE RDV & TELECONSULTATIONS



### Prise de rendez-vous

Avec vos professionnels de santé en cabinet ou en téléconsultation



### Téléconsultation sans rendez-vous

Avec vos professionnels de santé s'ils sont inscrits sur la plateforme



### Téléconsultation sans rendez-vous 24h/24 & 7j/7

Avec des médecins généralistes et des spécialistes si votre médecin n'est pas disponible



### Espace patient en ligne

Retrouvez vos ordonnances, comptes-rendus et historiques de rendez-vous

### Accès à la base de médicaments Claude Bernard

Permet de consulter tout type d'information essentielle sur un médicament recherché

# L'ASSISTANCE RMA

A VOS COTES , QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN !

**ÉCOUTE, CONSEIL ET ORIENTATION**

**ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-SOCIAL**

**PRESTATIONS D'ASSISTANCE EN CAS D'HOSPITALISATION, DE MATERNITÉ, D'IMMOBILISATION, DE TRAITEMENT ANTICANCÉREUX**

**PRESTATIONS D'ASSISTANCE LORS DU DÉCÈS**



**EN CAS D'HOSPITALISATION, D'IMMOBILISATION ET DE MATERNITÉ**

	Hospitalisation dès l'ambulatoire	Hospitalisation ou immobilisation + 14J de l'enfant	Immobilisation imprévue + 5J ou prévue + 10J	Maternité + 4J, Césarienne, multiples
Aide à domicile	10 heures		10 heures	10 heures

# VIVOPTIM (Service Santé Physique et mental)

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SANTÉ AU QUOTIDIEN

C'est quoi ?

Comment?

Des séances guidées par des vidéos d'experts, des circuits d'exercices physiques, des outils pratiques (ex : semainiers nutritionnels), des sessions live sur des sujets de santé, des évaluations et bilans pour suivi.

VIVOPTIM est un service unique en France qui permet à chacun, malade ou en bonne santé, d'être accompagné au quotidien par une équipe de professionnels (diététiciens, enseignants en activité physique adaptée, infirmiers, sophrologues, ...) et de bénéficier d'un plan personnel de santé.



étapes

complète le questionnaire de santé

VIVOPTIM proposera un ou des accompagnements personnalisés avec des interactions humaines et digitales

(diététiciens, enseignants en activité physique adaptée, infirmiers, sophrologues, webinaires, RDV sport santé du jeudi, envoi de contenus pratiques adaptés : recettes, circuits d'exercices, vidéos d'experts...).

Complémentaire du parcours de soins, VIVOPTIM permet de prévenir les risques de développer une maladie, les complications et les récidives en proposant une prise en charge santé globale, traitant tous les sujets santé.

# Le parcours sport-santé de François



## FRANCOIS

49 ANS

Hypertension artérielle traitée et non contrôlée - Obésité abdominale (IMC à 32) - Dyslipidémie  
Objectifs : Rééquilibrage alimentaire pour perdre du poids et augmenter le temps d'activité physique hebdomadaire

### USE CASE

#### LEGENDE

- Coaching humain
- Coaching digital



# Le parcours santé mentale de Julie

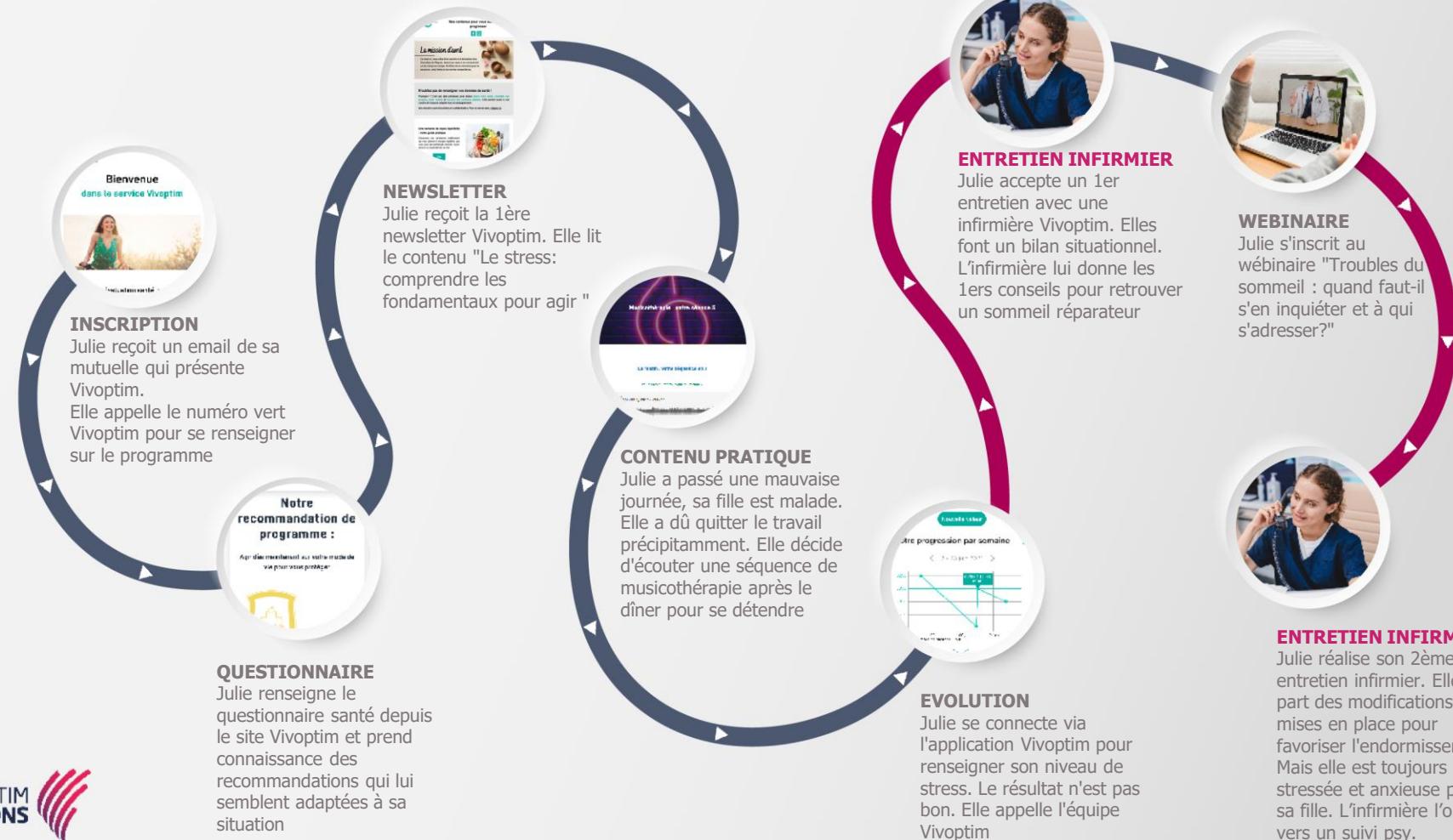
## Julie



# JULIE

35 ANS

Maman solo - Stress et insomnies d'endormissement  
Objectifs : apprendre à lâcher prise et retrouver un sommeil réparateur



USE CASE

LEGENDE

- « Accompagnement » humain
- Parcours digital

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT : SANTE DES FEMMES

### Première thérapie digitale française dédiée aux patientes atteintes d'endométriose

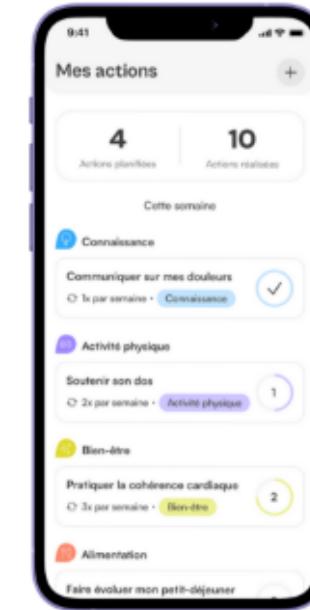
- Accès à des informations médicales sourcées
- Création d'un programme personnalisé et mise en place les changements durables pour mieux vivre avec la maladie au quotidien.

L'application Lyv Endo®, thérapie numérique complémentaire à votre parcours de soins, accompagne et guide à chaque instant. Elle centralise les conseils et actions concrètes à intégrer pour cibler les symptômes et mieux vivre avec la maladie, en toute autonomie.



#### Programme personnalisé

Défini sur la base de vos symptômes, laissez-vous guider et explorer des ressources adaptées à vos besoins.



#### Plan d'action

Planifiez vos actions pour installer des changements durables.



#### Suivi des symptômes

Visualisez facilement l'évolution de vos symptômes et de votre qualité de vie.



# L'accompagnement du CDG et de la MNT

# Accompagnement du CDG /MNT

UNE RELATION DE PROXIMITE AU PLUS PRES DE LA COLLECTIVITE



**Modèle de délibération et Convention fournies**

**Réunions locales d'informations aux agents et permanences**

**Adhésion en ligne et prise en charge de la résiliation**

**Espace Employeur pour les RH  
Espace Adhérents pour les Agents**

**Un Responsable Développement par collectivité + 1 Référent CDG**

**3 Agences dans le Nord-Pas-de-Calais**

# Accompagnement du CDG /MNT

## PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT



**Réunions plénières destinées aux décideurs par arrondissement**

**Réunions de mise en place avec les services RH**

**Réunions/permanences à destination des agents jusqu'à fin 2025 et au-delà**

**Wébinaire à la rentrée pour présenter le dispositif**

**Un support à destination des agents des collectivités déjà couvertes pour faciliter la transition en lien avec le CDG 62**

# Accompagnement MNT/CDG

## UN DISPOSITIF SOLIDAIRE POUR LES POPULATIONS FRAGILES

- Gratuité des enfants handicapés**
- Maintien des ayants droits des agents décédés pendant 2 ans sur le contrat**
- Maintien de la couverture en cas de chômage d'une personne percevant des allocations chômagés**
- Maintien si l'agent le souhaite des garanties en cas de suspension de son contrat de travail pour les motifs suivants : **congé de proche aidant , congé pour présence parentale ou congé de solidarité familiale****

**Les cotisations sont alors payées par prélèvement bancaire.**



# Les outils à disposition des adhérents et collectivités

# Les outils à disposition

## BULLETIN D'ADHÉSION EN LIGNE

Afin de favoriser et de fluidifier le processus d'adhésion, les agents sont encouragés à utiliser [le lien d'adhésion en ligne propre à chaque collectivité](#).

Cela permet de s'assurer des meilleurs délais de traitement face à l'afflux prévisible des adhésions liées à l'obligation de participation.

L'adhésion par bulletin papier reste toujours possible.



DEMANDE D'ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF SANTE  
**MAIRIE DE BETHUNE**  
N° SIRET : 21620910600014  
CONVENTION DE PARTICIPATION DU CDG 62

Mes garanties > Mes informations contractuelles > Mes bénéficiaires > Récapitulatif & validation

[CONSULTER MES OFFRES](#)

Votre formule de base \*

Essentielle  
 Renforcée  
 Sécurité

[VALIDER](#)

**Avant de commencer**

Veuillez vous munir des éléments justificatifs suivants:

- [RIB](#)
- [Attestation de sécurité sociale \(disponible sur votre interface ameli.fr\)](#)
- [Numéro de matricule \(inscrit sur votre bulletin de paie\)](#)

**Vos documents**

Veuillez prendre connaissance des documents suivants :

- [Mes garanties](#)
- [Le document d'information sur le produit d'assurance](#)
- [Ma notice d'information contrat](#)

# Les outils à disposition

## BULLETIN D'ADHÉSION PAPIER

**Même si l'e-ba est la solution privilégiée, le BA papier reste une solution possible.**

Merci de nous renvoyer auquel cas :

- Le bulletin d'adhésion complété et signé
- Attestation de droit à l'assurance maladie
- RIB pour le versement des prestations



The image displays three documents related to insurance enrollment:

- Relevé d'identité Bancaire (Bank Statement):** A scanned document showing a bank statement from "Banque-ville-agence". It includes fields for IBAN (FR00 1234 5678 91A), BIC (ABCDEFGH), and a signature area labeled "SPECIME".
- Assurance maladie (Health Insurance) application form:** A scanned document titled "Assurance maladie" with various fields for personal information and medical history.
- Contrat collectif santé (Collective Health Insurance Contract):** A scanned document titled "Contrat collectif santé En application de la convention de participation conclue avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais". It includes sections for "MES INFORMATIONS PERSONNELLES", "MON CHOIX DE GARANTIE MNT SANTÉ", and "LES AUTRES BÉNÉFIAIRES DE MON CONTRAT". It also features a QR code and instructions for joining with a RIB and photo.

## Les outils à disposition

# PLAQUETTE AGENTS

# Les outils à disposition

## PLAQUETTE GARANTIES

TABLEAU DES PRESTATIONS - CONTRAT COLLECTIF SANTÉ						
NATURE DES PRESTATIONS	SECURITE			REMBOURSEMENTS HORS SECURITE SOCIALE		RENFORCEE
	HOSPITALISATION	ESSENTIELLE	OPTIONNELLE	MINIMUM HORS SECURITE SOCIALE	OPTIONNELLE	
Honoraires médicaux ou chirurgicaux						
Frais de séjour						
Ferme journalier hospitalier						
Frais d'hébergement						
Chambre particulière (dans la limite de 60 jours par an)						
Frais d'accès/soignement (enfant - de 18 mois, adulte de plus de 70 ans ou handicape) limité à 34 jours par an						
Forfait Patient urgence						
Honoraires médicaux						
Consultations, visites (généralistes)						
Consultations, visites (spécialistes)						
Honoraires chirurgicaux						
Honoraires paramédicaux (infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes...)						
Analyse et examens de laboratoire						
Actes de spécialistes (voir radiologie)						
Medicaments						
Frais de transport						
- remboursés à 60% par la SS						
- remboursés à 30% par la SS						
- remboursés à 15% par la SS						
Séance de psychologie dans le cadre de l'exercice 1142-58 du CSS						
Vaccins contre la grippe (de 60 à 64 ans), 1 fois par année (code)						
Substitution équivalente non remboursable, forfait par annexe code						
Contracapitif non remboursable, forfait par annexe code						
Matériel médical (orthopédie, matériel prothétique, appareil auditif, ...)						
Première Naissance (par enfant)						
Chiropracteur, ostéopathie, ostéopathie myo-énergétique, ostéopathie, physiothérapie, kiné-thérapie, podologue, forfait par annexe code						
MEDECINE DOUCE						
				90 €		

TABLEAU DES PRESTATIONS - CONTRAT COLLECTIF SANTÉ						
Centre de Gestion du Pas-de-Calais		Centre de Gestion du Pas-de-Calais				
NATURE DES PRESTATIONS	Port. Soc.	AIDES AUDITIVES	SECURITE	REMBOURSEMENT HORS SECURITE SOCIALE	ESSENTIELLE	RENFORCEE
Équipements 100% versés*						
Autres aides auditives	60%		Intégralité			
Forfait pris en charge par la Sec. Sociale	60%		Intégralité			
Débordage annuel	65%		35%			
Chirodermatométriste (pris en charge par la sécurité sociale)	70%		30%			
Chirodermatométriste (non pris en charge par la sécurité sociale)	-		-			
Secours pris en charge à 1 fois tous les 2 ans	-		-			
Forfait (prise annuelle fixe)	65%		35%			
Prise en charge de la franchise sociale de 24 € sur les actes médico-chirurgicaux	-		-			
AUTRES ACTES DE PREVENTION NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE						
CURES THERMALES PRISES EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE						
DENTAIRE						
OPTIQUE						
OPTIQUE						
*Tels que définis réglementairement. Prise en charge intégrale, après remboursement de la Sécurité Sociale, des équipements d'optique et des aides auditives à hauteur des prix fixes de vente en vigueur à la date des soins. Prise en charge intégrale, après remboursement de la Sécurité Sociale, des dispositifs des verres selon l'article R.871-2 de la sécurité sociale						
**délai d'admission de 10 mois pour les patients de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
(dans la limite de 1 équipement (renouvellement) tous les 2 ans sauf en cas de renouvellement anticipé prévu au L105.2 du code de la sécurité sociale)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						
restent pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la maladie ; remboursement de la rétention fixée à 100 euros (55% inclus)						

# Les outils à disposition

## L'ESPACE COLLECTIVITES

Changer d'établissement  
 CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ▾  
 62702 | SIRET : 28620002700022

TABLEAU DE BORD AGENTS COTISATIONS DEMANDES CONTACTEZ-NOUS

**Tableau de Bord**



DÉCOUVREZ NOTRE PARTENAIRE **KOMPANT**,  
 AMÉNAGEUR D'ESPACES SPORTIFS ET LUDIQUES POUR VOTRE TERRITOIRE.

**EN SAVOIR PLUS**

**CONTACT**

**AGENCE MNT DE BÉTHUNE**

 [30 Rue Poterne, BETHUNE 62400](#)

	Sophie LEVERD		0 980 980 210
	Laurent LEMAIRE	(prix d'un appel local)	
	Sophie MARQUISE		

**Horaires**  
 8h30 12h30 et 13h30 17h du lundi au vendredi

**CONTACTEZ-NOUS**



**INDEMNITÉS JOURNALIÈRES**

Faire une déclaration d'ouverture de droits →



**INDEMNITÉS JOURNALIÈRES**

Faire une déclaration de complément de dossier →



**COTISATIONS**

Mes cotisations →



**GUIDE UTILISATEUR**

Télécharger le guide utilisateur ↓

# Les outils à disposition

## L'ESPACE COLLECTIVITES

TABLEAU DE BORD   AGENTS   COTISATIONS   DEMANDES   CONTACTEZ-NOUS

[Tableau de Bord > Agents](#)

### AGENTS

Agents avec contrat actif (60)

Filtres   Filtrer par matricule, nom ...   Santé ▾   Mode de paiement ▾   [TÉLÉCHARGER LA LISTE](#)

ADAM Valentine - 37968 05/08/1994 <span style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">SANTÉ</span>	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0003763644	Date d'effet de garantie 01/02/2022	Date d'adhésion 01/02/2022	Mode de paiement Prélèvement sur salaire
BACQ Beatrice MARTIAUX - 02/10/1967 <span style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">SANTÉ</span>	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0003818315	Date d'effet de garantie 01/09/2022	Date d'adhésion 01/08/2022	Mode de paiement Prélèvement sur salaire
BARBE Beatrice 22/07/1967 <span style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">SANTÉ</span>	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0003223952	Date d'effet de garantie 01/01/2019	Date d'adhésion 01/01/2019	Mode de paiement Prélèvement sur salaire
BARLET Emilie 03/10/1981 <span style="background-color: #e6f2ff; border-radius: 50%; padding: 2px 5px;">SANTÉ</span>	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0004039492	Date d'effet de garantie 01/02/2024	Date d'adhésion 01/02/2024	Mode de paiement Prélèvement sur salaire

# Les outils à disposition

## L'ESPACE COLLECTIVITES

 TABLEAU DE BORD  AGENTS  COTISATIONS  DEMANDES  CONTACTEZ-NOUS

[Tableau de Bord > Agents](#)

### AGENTS

#### Agents avec contrat actif (60)

 Filtres



Filtrer par matricule, nom ...



Santé



Mode de paiement



[TÉLÉCHARGER LA LISTE](#)

ADAM Valentine - 37968 05/08/1994 	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0003763644	Date d'effet de garantie 01/02/2022	Date d'adhésion 01/02/2022	Mode de paiement Prélèvement sur salaire
---	--------------------------	-----------------------------	---------------------------	--	-------------------------------	---

BACQ Beatrice MARTIAUX - 02/10/1967 	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0003818315	Date d'effet de garantie 01/09/2022	Date d'adhésion 01/08/2022	Mode de paiement Prélèvement sur salaire
---	--------------------------	-----------------------------	---------------------------	--	-------------------------------	---

BARBE Beatrice 22/07/1967 	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0003223952	Date d'effet de garantie 01/01/2019	Date d'adhésion 01/01/2019	Mode de paiement Prélèvement sur salaire
---	--------------------------	-----------------------------	---------------------------	--	-------------------------------	---

BARLET Emilie 03/10/1981 	Type de contrat Santé	N° contrat 062002-CVS/08	N° adhérent 0004039492	Date d'effet de garantie 01/02/2024	Date d'adhésion 01/02/2024	Mode de paiement Prélèvement sur salaire
--	--------------------------	-----------------------------	---------------------------	--	-------------------------------	---

# Les outils à disposition

## L'ESPACE COLLECTIVITES

[Tableau de Bord > Cotisations](#)

### COTISATIONS

 Date de mise à disposition des appels de cotisations sur l'espace employeur  
 Mai : 24/05/2025 | Juin : 21/06/2025 | Juillet : 19/07/2025 | Août : 23/08/2025 | Septembre : 20/09/2025 | Octobre : 25/10/2025 | Novembre : 22/11/2025 | Décembre : 20/12/2025.  
 Si vous utilisez les formulaires cotisations de l'espace employeur, il n'est pas nécessaire de nous les retourner par mail ou par courrier.

Cotisations Santé

062002-CVS/08	 Nombre d'adhérents <b>57</b>	 Montant <b>5 646,46 €</b>		
Juillet 2025	5 646,46 € Total pour échéance	0 € Montant total trop perçu	0 € Montant total rappel	0 € Total cotisation exceptionnelle

Détail ▲

---

**Liste des cotisations**

Mois de prélèvement : Juillet 2025

Mois d'échéance : Juillet 2025

Payeur : Employeur

[!\[\]\(ed4bfc106c91d20c1b1b52ebc3c72b07\_img.jpg\) ÉTAT DES VARIATIONS ▼](#)

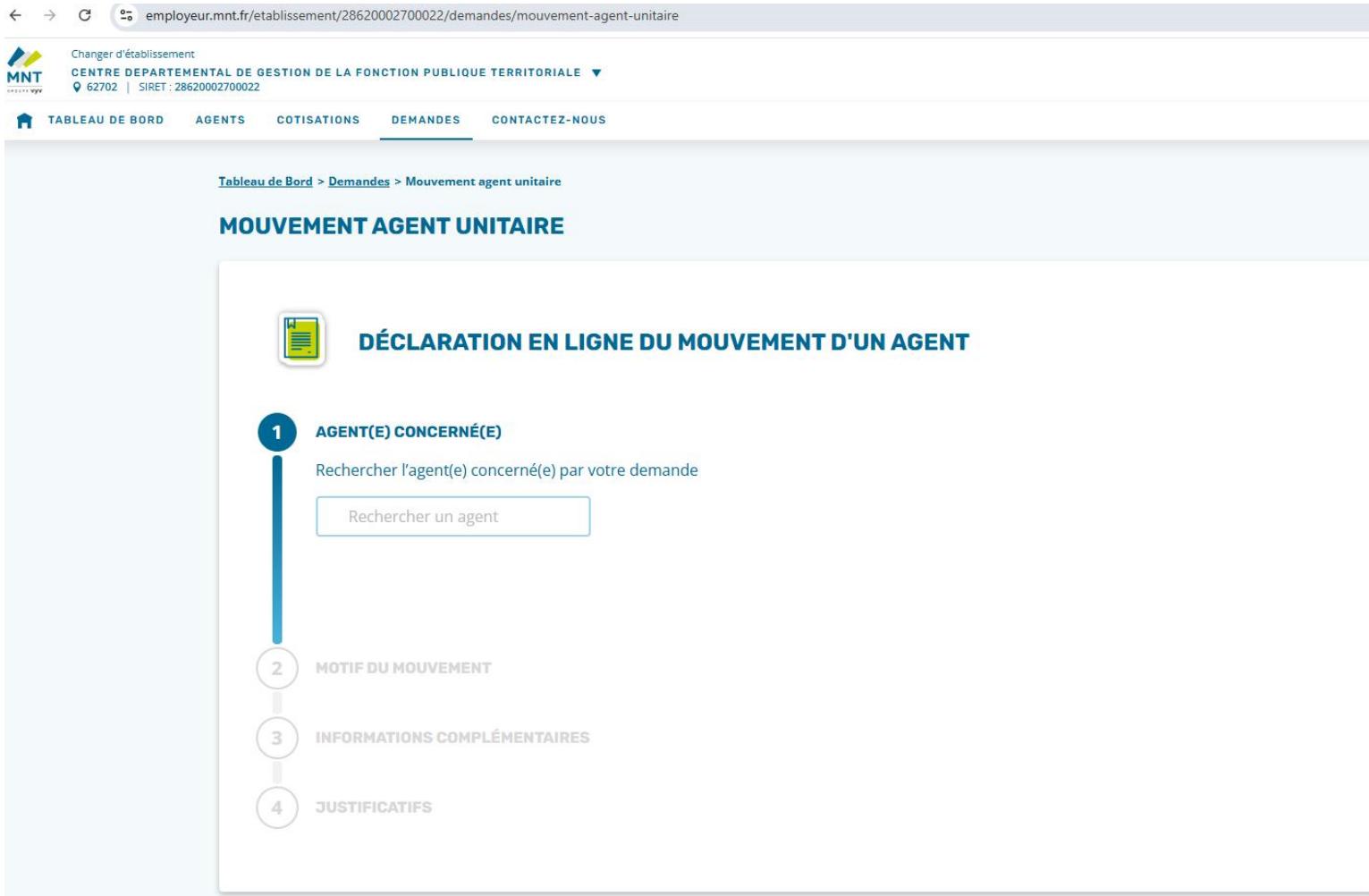
[!\[\]\(f654d8f5a7385217ecf07e52a2e467ba\_img.jpg\) APPEL DE COTISATIONS ▼](#)

[COMPLÉTER L'APPEL DE COTISATION](#)

 Filtrer par matricule, nom...

# Les outils à disposition

## L'ESPACE COLLECTIVITES



The screenshot shows a web application interface for managing employee movements. At the top, there's a header with the MNT logo, a search bar containing the URL "employeur.mnt.fr/établissement/28620002700022/demandes/mouvement-agent-unitaire", and a navigation menu with links like "Changer d'établissement", "CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE", "62702 | SIRET : 28620002700022", and "TABLEAU DE BORD", "AGENTS", "COTISATIONS", "DEMANDES" (which is underlined), and "CONTACTEZ-NOUS". Below the header, the main content area has a breadcrumb navigation "Tableau de Bord > Demandes > Mouvement agent unitaire" and a title "MOUVEMENT AGENT UNITAIRE". A large central box is titled "DÉCLARATION EN LIGNE DU MOUVEMENT D'UN AGENT". It features a vertical numbered list on the left: 1. AGENT(E) CONCERNÉ(E), 2. MOTIF DU MOUVEMENT, 3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, and 4. JUSTIFICATIFS. Step 1 is active, showing a search input field "Rechercher un agent".

# Les outils à disposition

## L'ESPACE ADHERENT

### TABLEAU DE BORD

Un tableau de bord est à leur disposition dès l'accueil afin de visualiser les dernières opérations et d'accéder rapidement aux fonctionnalités :

- ▶ Prendre rdv avec son agence et connaître les coordonnées de son interlocuteur
- ▶ Télécharger un guide de l'adhérent
- ▶ Accéder à sa dernière demande et voir le suivi
- ▶ Consulter son contrat et ses garanties
- ▶ les derniers remboursements : (date, bénéficiaire, professionnel de santé, montant remboursé) et accéder rapidement l'ensemble des remboursements
- ▶ Accéder aux documents (carte de TP)
- ▶ Faire un devis de soins ou de prestation
- ▶ Accéder aux services (Téléconsultation)
- ▶ Visualiser ses contrats
- ▶ Localiser un PS Kalixia
- ▶ Visualiser ces dernières demandes



The screenshot shows the MNT client dashboard with a blue header and footer. The top navigation bar includes links for 'MON TABLEAU DE BORD', 'MES DEMANDES', 'MES REMBOURSEMENTS', 'MES SERVICES', 'MA PRÉVENTION', 'LES PRODUITS', and 'MON COMPTE'. The main content area features a 'BIENVENUE' section with a 'SANTÉ MENSTRUELLE' banner about a partnership with Réjane. Below this is a 'MON DERNIER REMBOURSEMENT' section for an 'APPAREILLAGE' claim from 11/05/2024, showing a 100% reimbursement. To the right, there are four service cards: 'SANTÉ' (Faire un devis MNT Santé), 'PRÉVOCANCE' (Faire un devis MNT Garantie de Salaire), 'DOCUMENTS' (Voir mes documents), and 'DÉCÈS' (Faire un devis MNT Garantie Décès).



# Questions diverses





Merci de votre attention !



# CONTACT

**LEFEBVRE Vincent** – Responsable Secteur

**LEVERD Sophie** - Resp. Développement MNT

---

**LEMAIRE LAURENT** - Resp. Développement MNT

**MARQUISE Sophie** - Resp. Développement MNT

**BRAYELLE Isabelle** - Resp. Développement MNT

**CADORET David** - Resp. Développement MNT

**FONTAINE Sylvie** - Resp. Développement MNT

[Web-adh-d062@mnt.fr](mailto:Web-adh-d062@mnt.fr)

1<sup>re</sup> mutuelle des agents  
des services publics locaux

---

**ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER**

